

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 21 FEVRIER 2014

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 21 Février 2014

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Denis GALLICE - France GAMERRE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Éric LE DISSES - Corinne LEGAL - Éric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-Françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Philippe CAMILLIERI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Éric DI MECO représenté par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jacqueline DURANDO - Magali GARDE représentée par Antoine LORENZI - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Vincent GOMEZ représenté par Alain LAURENS - Robert HABRANT représenté par Stéphane VENTRE - Mourad KAHOUl représenté par Maxime TOMMASINI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Bernard SUSINI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Karim ZERIBI - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Benoît PAYAN représenté par Christophe LOPEZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Antoine ROUZAUD représenté par Jean VIARD.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Philippe BERGER - Miloud BOUALEM - Éric DIARD - Gérard FERREOL - Mireille FOURNERON - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Henri MATTEI - Yves MORAINÉ - Frédéric OUNANIAN - Tahar RAHMANI - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

La séance est ouverte à 09 H 45
sous la Présidence de Monsieur Eugène CASELLI,
Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT, - Mesdames et messieurs, le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint. La séance est ouverte.

I – INSTALLATION D'UN ELU DE CARRY-LE-ROUET

Monsieur Dutoit a demandé la parole en préambule. Avant tout chose, j'ai quelques mots à dire.

M. René Tavéra, à qui je rends hommage pour le travail qu'il a effectué pendant cette mandature à MPM, a démissionné de son mandat de conseiller communautaire avant la fin de cette mandature. Il est remplacé aujourd'hui par un représentant de la commune de Carry-le-Rouet, M. Denis Gallice.

(M. Gallice se lève et salue l'Assemblée.)

Bienvenue à MPM, même si ce n'est, aujourd'hui en tout cas, que pour une séance.

(Applaudissements)

M. Gallice, étant installé, Monsieur Dutoit vous avez la parole.

Monsieur DUTOIT, - Monsieur le Président à la lecture des journaux de ce matin, permettez-moi de vous dévoiler un secret.

(Exclamations dans l'hémicycle)

Lorsque Guy Hermier m'a demandé de lui succéder, alors que la maladie qui allait l'emporter n'était pas déclarée, je lui ai fait une promesse.

Celle de toujours porter haut et loin les valeurs que nous partageons dans le combat politique. Ces valeurs qui fondent la lutte pour le bien commun et le rassemblement des opprimés.

Guy Hermier, communiste, qui n'a jamais cédé aux sirènes l'invitant à se trahir, n'a jamais accepté le cynisme et l'hypocrisie. Il a toujours défendu l'éthique politique qui s'appuie sur l'honnêteté intellectuelle et le respect de l'autre.

Je suis donc surpris, Monsieur le Président, que vous ne m'ayez pas invité à la visite du chantier Capitaine Gèze s'il s'agissait d'une initiative Marseille Provence Métropole.

Si tel est le cas, c'est de votre part un manque de tact auquel vous ne m'avez pas habitué.

Aussi, je veux déclarer aujourd'hui mon bonheur de voir que mes amis, Patrick Mennucci et Samia Ghali, se rangent enfin à ma proposition formulée l'année

dernière au Conseil municipal de Marseille.

Aujourd'hui, le nom d'Hermier dépasse l'intérêt particulier. Il est propriété de ses enfants d'abord, mais aussi des militants communistes dont Guy fut un fidèle, des habitants des quartiers Nord dont il fut un ardent défenseur, des Marseillais dont il portait l'ambition d'une ville fière, de la nation même dont il était un acteur de la liberté.

Aujourd'hui, le temps n'est plus à honorer son souvenir, nous l'avons tous fait avec cœur, il est à inscrire dans le livre des 26 siècles de notre ville, le nom d'un homme d'exception qui aura construit un espoir pour ses habitants. Il est de tracer sur la page de notre histoire une mémoire indélébile dont nous sommes, ici dans cet hémicycle, j'en suis certain, tous comptables.

N'attendons plus, dépassons les querelles personnelles qui nous freinent dans cette œuvre de reconnaissance, marquons à jamais Marseille du nom de Guy Hermier.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Comme vous l'avez dit Monsieur Dutoit, les valeurs que défendait Guy Hermier, vous les avez défendues tout au long de votre carrière politique et vous continuerez à les défendre. La mémoire de Guy Hermier appartient à tous ceux qui portent ces valeurs communes, qui sont aussi les nôtres.

Les élus ont le droit d'émettre un vœu, car il ne s'agit que d'un vœu, mais ce sera au futur de Maire de Marseille de baptiser la station de Capitaine Gèze qui sera opérationnelle en 2015...

Madame CARADEC.- Pas du tout, ce sera au Président de la Communauté urbaine.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- ... ou futur Président de la Communauté urbaine si vous voulez...

On verra bien qui sera là, à ce moment-là. Je ne lis pas dans le marc de café. Je dis simplement que c'est une bonne idée. Bien entendu, il s'agit d'un vœu. Nous n'avons pas à inviter tout le monde à des vœux, mais si un jour cela se fait, vous serez aux premières loges de cette inauguration. Merci.

II – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2013

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2013. Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Il n'y en a pas, le procès verbal est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre est adopté.

III – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 13 DÉCEMBRE 2013

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Conformément aux dispositions de la délibération n°04/ 314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 13 décembre 2013. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement s'est réunie le jeudi 13 février 2013.

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, six rapports étaient à l'ordre du jour. Ils ont tous reçu un avis favorable unanime de la Commission.

1. FCT 001-21/02/14 CC - Réforme de véhicules légers et de véhicules utilitaires de poids inférieur à 3,5 tonnes et de véhicules deux roues

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

2. FCT 002-21/02/14 CC - Redevance d'Occupation du Domaine Public Routier : Autorisation de dégrèvement total

Monsieur GIORGI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. FCT 003-21/02/14 CC - Remboursement des taxes foncières des parkings Verdun, Vieux-Port et Centre à La Ciotat

Monsieur GIORGI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

4. **FCT 004-21/02/14 CC - Approbation de l'exonération de redevance d'occupation du domaine public portuaire sur l'Anse du Pharo au profit de l'association "Arkaeos" pour la prolongation du projet "PROTIS" durant l'année 2014.**

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. **FCT 005-21/02/14 CC - Attribution d'une subvention à l'association "Printemps du Livre" - Approbation d'une convention**

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

6. **FCT 006-21/02/14 CC - Attribution d'une subvention à la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs pour l'organisation du cinquième Congrès National des Commissaires Enquêteurs à Marseille**

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, chers collègues, nous avons finalement le plaisir d'avoir un Conseil supplémentaire. Je ne ferai pas le bilan de votre mandat puisque cela a été fait la fois dernière. Vous m'aviez alors rétorqué que c'était toujours la même rengaine et vous aviez agité quatre feuilles représentant les six ans de mandat sans même développer.

Sauf que la rengaine dont vous parlez, c'est celle des Marseillais désespérés par l'état de dégradation de la voirie digne du tiers monde, même la Provence s'en est ému récemment, et par l'état de saleté voire d'insalubrité de leurs rues.

Et là, comble du comble, votre colistière Marie-Arlette Carlotti qui distribue ce tract « La saleté de nos rues ».

(Mme Caradec brandit un tract devant l'Assemblée.)

Vous ne manquez pas d'air quand même, car cela fait juste 6 ans que vous êtes aux commandes de cette institution, vous et votre Vice-président, M. Rouzaud, aux abonnés absents depuis 2 ans puisque c'est lui qui a cette délégation.

(Tumultes)

C'est vrai, regardez, il n'est pas là, c'est lui le délégué. Vous avez vu l'état des rues !

Vous et votre Vice-président, le candidat du gouvernement, l'un des quatre mousquetaires, votre chef suprême, qui aurait pu mettre de l'ardeur à vous aider et surtout à aider les Marseillais.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Si vous croyez Madame Caradec que je vais tomber dans le piège de faire de cette dernière Assemblée, purement technique puisqu'elle ne concerne quasiment que les communes hors Marseille, un forum pour les prochaines municipales... Je ne tomberai pas dans ce piège et je ne vous répondrai pas. Je vous ai déjà répondu autant de fois qu'il le fallait, je dirais qu'il arrive un moment où cela suffit.

Madame CARADEC.- M. Guérini vous a répondu hier aussi.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Mais avec M. Guérini, Marseille aurait été propre en six mois, tout le monde le sait ! Bien sûr.

COMMISSION UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Madame Vassal, la Commission s'est réunie le 12 février, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux ?

Madame VASSAL.- La Commission a examiné quatre rapports. Ils ont été acceptés par la Commission, avec une réserve de vote sur le n°9 bis.

7. AGER 001-21/02/14 CC - Approbation d'une convention relative aux déchets issus des produits de textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures avec l'Eco-organisme agréé Eco TLC

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. AGER 002-21/02/14 CC - Approbation des contrats de reprise des matériaux issus des collectes sélectives

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. AGER 003-21/02/14 CC - Approbation d'une convention avec la société Arema pour l'utilisation des eaux usées sortant de la station d'épuration pour la récupération d'énergie thermique

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9.bis AGER 004-21/02/14 CC - Modalités d'application de la participation pour l'assainissement collectif (PAC)

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Aujourd'hui, deux communes et un secteur de Marseille sont touchés. C'est quelque chose qui peut toucher aussi d'autres communes. C'est une délibération qui a été faite pour essayer de compenser l'effet d'une loi qui est tombée comme ça assez brutalement, alors que les gens avaient déjà signé le contrat d'assainissement qui devait avoir un coût. Ce coût a été quasiment triplé par la loi qui est sortie avant les élections présidentielles de 2012.

Je mets au vote ce rapport, car je crois qu'il est important pour les Maires qu'il soit voté.

Madame VASSAL.- Je crois que cette délibération a attiré toute notre attention. Je pense que cette délibération est exactement le reflet de l'ensemble de votre mandature, cher Président. Cela signifie que malheureusement, c'est de l'imprévision, du non-contrôle et du manque d'autorité.

Vous nous avez fait voter en juillet 2012 une application de tarifs sans véritablement en analyser les conséquences. C'est une nouvelle taxe, comme vous l'avez indiqué. Lorsqu'il y a des travaux d'assainissement, les personnes qui sont de part et d'autre de l'assainissement doivent impérativement se raccorder. Elles ont deux ans pour le faire, c'est la loi qui le prévoit.

De manière assez rapide, vous avez mis en place un tarif, mais comme assez souvent, vous n'avez absolument pas prévu l'impact que cela pouvait avoir.

Certains, bons élèves, ont commencé à payer, à se mettre en conformité et d'autres ont regardé la facture. À Septèmes-les-Vallons, à Mazargues, à Ensues-la-Redonne et d'autres endroits, des personnes ont dit que cela faisait quand même très cher. Et là, à la demande de Guy Teissier et d'André Molino, vous avez regardé les choses d'un peu plus près.

Bien entendu, nous allons voter pour parce que nous aidons les habitants, nous ne sommes pas là pour voter contre ; en revanche, sur le principe, il y a un souci.

Vous êtes obligé de ficeler cette délibération de telle manière qu'il faut que vous englobiez tout le monde. C'est très bien de faire une réduction, vous avez raison aujourd'hui de la faire. Il faut pousser les gens à se mettre en conformité plus vite que dans un délai de deux ans. Nous y avons un intérêt puisque nous avons travaillé sur le contrat d'eau et d'assainissement.

Vous prenez cette délibération, mais ce que nous aurions aimé, c'est que vous nous proposiez non seulement une étude juridique pour la rétroactivité des bons élèves qui ont déjà payé le plein tarif, mais surtout que vous nous disiez : *je fais travailler les services* – puisque vous nous dites que c'est une séance technique –

pour que la prochaine gouvernance de la Communauté urbaine puisse appliquer quelque chose de différent.

Ce que nous proposons, c'est que les personnes qui peuvent faire les travaux en 6 mois bénéficient de 15%, celles qui peuvent faire les travaux en un an, bénéficient de 10%, comme vous le proposez, que l'on applique le plein tarif si c'est en deux ans.

Comme vous le disait très justement ma collègue Laure-Agnès Caradec, ce n'est pas acceptable de nous dire que c'est Jean-Noël Guérini qui a promis Marseille propre en six mois. Je m'excuse, mais vous étiez colistier avec lui et M. Patrick Mennucci, qui est aujourd'hui tête de liste sur Marseille, était son directeur de campagne ! Sans parler du travail qu'il faisait à côté, avec, pendant et pour, sur 13 Développement. Je crois que sur cela, les journaux vont être assez explicites. Donc, on ne peut pas nous prendre pour des imbéciles.

Si c'est une séance technique, comme vous le dites, prenez donc l'engagement de faire travailler les services aujourd'hui sur une modification de cette tarification que vous allez appliquer au mois de juillet et que nous pourrions de manière intelligente revoir pour les futurs abonnés qui se connecteront.

Donc, nous vous proposons premièrement de regarder s'il y a une possibilité de rétroactivité pour ceux qui ont été bons élèves et, deuxièmement de revoir la délibération que nous avons signée pour faire un tarif progressif et dégressif sur 6 mois, un an et peut-être pour ceux qui ne font rien au bout de deux ans, prévoir une amende.

Bien entendu, nous voterons pour.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Bien sûr Madame Vassal. Si vous croyez que l'étude juridique pour les cinquante foyers concernés, que vous appelez « bons élèves » (et vous avez raison de les appeler ainsi d'ailleurs) n'est pas en cours, vous vous trompez.

Pour le reste, je n'ai fait qu'appliquer une loi votée bien avant par l'Assemblée qui a précédé celle élue en 2012.

Madame VASSAL.- Non, les tarifs, c'est nous qui les avons fixés.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Non, on ne fixe pas les tarifs, Madame Vassal, on applique la loi. La loi fixe des normes et les tarifs découlent de ces normes.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Monsieur Molino, la Commission s'est réunie le 10 février.

Monsieur MOLINO.- L'ensemble des rapports a été voté à l'unanimité.

10. DTUP 001-21/02/14 CC - Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement en ouvrages Viguerie, Mimosas et enclos Madie, Bestouan et Daudet à Cassis - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes

Monsieur JACQUIER.- Je souhaite intervenir sur ce rapport n°10.

Je reprends Monsieur le Président, si vous le permettez, le rapport que vous avez signé.

En page 42, vous analysez la candidature d'Effia Stationnement qui est la candidature que vous nous proposez de retenir. Vous dites qu'il ressort de l'analyse faite que cette offre apporte des travaux de rénovation. À l'examen de ces travaux de rénovation proposés par Effia, on constate qu'ils sont exactement les mêmes que ceux proposés par l'autre candidat. Vous dites ensuite que le niveau de service et la qualité sont élevés. On constate à l'examen de ce qu'il proposait que les propositions sont équivalentes.

Lorsque vous dites en effet en haut de la page 42 que « *cette offre est très satisfaisante, car les éléments financiers sont attractifs...* » (je vais aborder la question tout à l'heure sur les avantages financiers) *la politique marketing et les services proposés sont particulièrement dynamiques, mais la faible présence de personnel sur site rend l'offre moins intéressante* ». Ça, c'est à propos de l'autre candidat. Vous dites donc bien, je répète : « *la faible présence de personnel sur site rend l'offre moins intéressante* ».

On examine le cahier des charges et on examine ce qui est proposé par cet autre candidat. On constate que cet autre candidat propose plus de personnel que ce qui est prévu dans le cahier des charges. Alors, on se dit que peut-être les éléments financiers d'Effia que vous dites être très avantageux sont bien meilleurs que ceux de l'autre candidat. Et là, quand on regarde les chiffres qui sont dans le dossier que vous avez adressé, je n'invente rien, c'est à l'examen du dossier que vous avez adressé à tous les élus, je constate que c'est exactement le contraire.

Je sais bien que l'on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut, mais on ne peut pas non plus leur faire dire n'importe quoi.

Je prends l'exemple de la redevance fixe. Le candidat que vous proposez de retenir propose 630 000, l'autre propose 30 000 de plus. Pour la redevance variable au seuil n°1, je constate que dans tous les cas, l'autre candidat est meilleur que celui que vous proposez de retenir. Dans toutes les hypothèses de redevance, le candidat que vous retenez propose 45 000 de moins, 62 500 de moins, 86 600 de moins.

Et enfin, dernière précision, je constate que la société Effia calcule sa tarification à l'heure et que l'autre candidat calcule sa tarification au quart d'heure.

Dernier enseignement Monsieur le Président, c'est le nouvel article L 113-7 du Code de la Consommation. Il vient d'être voté il y a quelques jours et dit la chose suivante : « *Tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique aux consommateurs, pour le stationnement d'une durée inférieure à 12 heures et payé à la durée, une tarification par pas de 15 minutes au plus* ». Je constate que le candidat que vous proposez reste, lui, calé sur l'ancienne loi et n'applique pas la nouvelle et que l'autre candidat, lui, l'applique.

Il est vrai que ce nouveau texte ne sera applicable qu'au 1^{er} juillet 2015, mais vous constaterez que le candidat que vous nous proposez de retenir, dans un an et demi, sera en situation tout à fait illégale.

Donc, vous proposez de retenir un candidat qui non seulement est moins intéressant sur le plan financier, qui rend les mêmes services sur le plan pratique que l'autre et qui, en plus de cela, ne respecte pas la loi pour celui que vous proposez de retenir.

Je ne veux pas mettre en difficulté le Maire de Cassis qui a besoin de ces parkings. Par conséquent, je pense que nous ne nous pouvons pas empêcher que cette DSP soit votée. S'il n'est pas possible de modifier le vote que vous nous proposez de retenir, je propose une abstention de notre part.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame le Maire ?

Madame MILON.- Peut-être faudrait-il écouter M. Bernardi avant que je ne prenne la parole.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous n'allons pas refaire ici en séance l'étude des services.

Monsieur BERNARDI.- C'est exactement, Monsieur le Président, ce que je voulais vous dire.

Les observations que notre collègue Jacquier a faites sont tout à fait intéressantes. J'ai deux problèmes par rapport à ces observations. Tout d'abord, nous avons tous été destinataires du dossier. Avant cette séance, c'est-à-dire en Commission Transports, ces questions auraient pu être abordées. Elles ne l'ont été par personne.

Je ne partage pas du tout les conclusions de Bernard Jacquier, mais je ne veux pas infliger à cette Assemblée un travail qui est le travail éventuellement de la Commission de DSP (je vais y venir) qui a fait son travail.

À l'unanimité, la Commission DSP a constaté qu'il y avait deux candidats qui étaient, si j'ose cette expression triviale, au « touche-pipi », qui se ressemblaient tout à fait.

Monsieur CHENOZ.- C'est obscur, c'est même bizarre !

Monsieur BERNARDI.- A cet instant, la Commission DSP a invité, en l'occurrence le Président, dont j'ai la délégation, ces deux entreprises à négocier.

Ces deux entreprises ont eu effectivement des offres du même ordre. Néanmoins, il y en a une qui est plus intéressante pour les raisons qui sont exposées.

Je répète que le travail qui a été fait en Commission, le travail qui a été fait dans le rapport écrit peut toujours faire l'objet d'interventions que j'appellerai « flibustes ». À cet instant, je vous demande d'approuver un raisonnement qui est écrit, face à des petits points qui sont d'abord incohérents avec la réalité et pas conformes à cette réalité.

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission DSP a bien été saisie et a voté à l'unanimité.

(Protestations)

Monsieur BERNARDI.- La Commission DSP a donné son avis pour que la négociation se fasse avec deux candidats. Depuis...

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est la règle.

Monsieur BERNARDI.- La loi a été appliquée, la négociation a eu lieu.

Monsieur CORTEGGIANI.- Elle est mauvaise, la négociation !

Monsieur LE PRESIDENT.- Sauf que l'un offre un service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, vous ne pouvez pas dire le contraire. C'est complètement conforme d'ailleurs à la structure de la fréquentation des parkings de Cassis.

Madame MILON.- Je remercie mes amis qui montent au créneau pour défendre Cassis. J'aurais préféré qu'ils m'en parlent avant.

Et puis, je voudrais vous remercier, Président, parce que cette séance, vous l'avez spécialement faite pour Cassis, à ma demande, car je n'étais pas contente qu'il n'y ait pas de délégation de service public pour cet investissement que l'on attend depuis 30 ans à Cassis. Je suis contente que vous m'ayez écoutée.

Encore une fois, merci à mes amis de me soutenir et de fouiller dans les détails. Pour moi, le détail essentiel est que ce parking existe : 404 places dont la moitié pour les Cassidains. J'ai été largement attaquée par mon opposant (on ne fait pas de politique, mais il faut quand même le dire) sur ce parking qui est une nécessité absolue. J'ai la faiblesse de penser qu'il valait mieux faire un parking que, sur le projet précédent, un immeuble de plus, dans un emplacement réservé aux voitures.

Merci d'avoir créé cette séance aujourd'hui quasiment pour Cassis. Merci à toute l'Assemblée d'avoir voté à l'unanimité moins une voix, si j'ai bonne mémoire, le parking des mimosas à Cassis. J'espère que tous ceux qui sont ici aujourd'hui, qu'ils soient conseillers communautaires ou pas lorsque nous l'inaugurerons, me feront l'honneur et le plaisir de venir l'inaugurer à mes côtés.

(Applaudissements)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, à l'occasion de ce rapport, nous voudrions rappeler la position du groupe communiste.

Monsieur le Président, parmi les orientations du Plan de Déplacements Urbains arrêté en 2012, l'objectif de reprendre la main sur la politique de stationnement était en bonne place. Depuis rien n'a bougé. Ou plutôt si : il y avait sept parkings gérés en régie par MPM en 2008 ; il y en avait encore six après le passage au privé du Parking Jules Verne à Marseille, décidé en décembre dernier par une majorité du Conseil ; il n'en restera plus qu'un (pour combien de temps ?) après la décision que vous proposez de voter pour donner au privé la gestion des parkings de Cassis.

Là encore, l'investissement est 100% public (16 millions d'euros depuis 2006), la gestion devient privée.

Décidément, on nous a souvent présentés, nous les Communistes, comme des opposants par principe des DSP ; mais pour le coup, c'est bien la privatisation qui est érigée en dogme de bonne gestion.

Les groupes Vinci, Q Park et maintenant Effia Stationnement font à l'évidence de bonnes affaires sur notre territoire.

Ainsi, sans avoir déboursé un euro, le dernier venu, le groupe EFFIA, va gérer un chiffre d'affaires prévisionnel de 15,3 millions d'euros sur 10 ans, sur lequel il s'engage à reverser à MPM un total de redevance fixe de 6,3 millions d'euros - ce qui reporte à 25 ans le remboursement de l'investissement du parking Mimosas.

Mais ce qui lui permet de garantir de substantiels dividendes aux actionnaires, puisqu'en additionnant le résultat net projeté, les fameux frais de siège, les services extérieurs et autres sous-traitances, aux contours très imprécis, ce sont au minimum 2,5 millions d'euros qui ne reviendront pas à notre collectivité.

Nous voterons donc contre ce nouveau cadeau au privé.

Et que l'on ne nous objecte pas que c'est le choix de la Maire de Cassis, c'est bien la Communauté urbaine qui a injecté 2,15 millions d'euros pour la modernisation du parking Viguerie et 14 millions d'euros pour la construction en silo du parking des Mimosas qui va être livré cette année.

Monsieur ESPINOSA.- Je dirai quelques mots sur les parkings. Bien que je constate que Cassis fait beaucoup de choses qui vont dans le bon sens, car je suis un peu la politique qui se fait à Cassis, je partage ce que vient de dire le Front de gauche.

La politique des parkings est une des choses les plus terribles qui existent à Marseille et dans toutes les grandes villes qui sont en échec total par rapport aux transports. Pourquoi ? Parce que ces politiques de parking sont un aspirateur à voitures en centre-ville. Cette politique des voitures qui existe ici à Marseille est un grand problème. C'est pour cette raison que nous sommes le siège mondial des embouteillages. Il faut se poser la question de savoir ce qui se passe à Marseille. Pourquoi nous, qui avons moins d'habitants, sommes nous si mal placés au niveau des embouteillages ? Nos concitoyens sont tous dans le stress chaque matin. Ce n'est pas une fatalité. Une des causes, c'est le parking. Une des choses les plus bêtes qu'on ait faites, c'est le parking Longchamp. On s'amuse à faire un parking là où l'on peut venir avec les enfants et les 600 000 voitures vont polluer nos enfants. C'est une politique qui est carrément mauvaise.

Je ne vais pas redire ce qu'a dit M. Dutoit qui a tout à fait raison aussi. On a vu la semaine dernière un reportage sur les parkings qui montre comment aujourd'hui, on est en train de donner tous les parkings de France à une société privée qui se fiche royalement des problèmes de circulation et de transport.

Je voterai contre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

Votes contre de Mme Durando et de MM. Espinosa et Agullo

Abstentions de MM. Chenoz, Jacquier, Corteggiani et Lapeyre

Monsieur CHENOZ.- Abstention, car lorsqu'on ira à la gendarmerie, on le dira ! Ça va aller loin, ça va aller très loin.

(S'adressant à M. Bernardi) Ce n'est pas le parking qui est en cause, car ce parking, il le faut, mais c'est trouble ce que tu as fait, c'est trouble. C'est écrit noir sur blanc.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Poggetti, vous mettez ça au PV.

Monsieur CHENOZ.- C'est pour ça que je le dis.

C'est scandaleux !

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Chenoz, je m'aperçois que chaque fois qu'une certaine société n'est pas choisie, vous montez au créneau, alors ça commence à bien faire.

Monsieur CHENOZ.- Il y en avait cinq !

Monsieur LE PRESIDENT.- Si vous ne voulez pas que ça dérape, arrêtez. Chaque fois, c'est la même chose, chaque fois qu'une société n'est pas choisie, vous montez au créneau. Vraiment arrêtez, il vaut mieux.

Monsieur CHENOZ.- On fera comme pour 13 Développement, c'est la justice qui fera son travail.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est ça, on vous craint beaucoup !

Notez bien au PV les propos de M. Chenoz.

Monsieur CHENOZ.- Je les ai dits exprès !

11. DTUP 002-21/02/14 CC - Approbation d'un protocole d'intentions générales relatif à l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à la gare ferroviaire du Pas-des-Lanciers à Saint-Victoret

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur CROCE.- Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération qui concerne la gare de Pas des Lanciers pose enfin les jalons du très attendu parking de 200 places, à la fois par les commerçants, les riverains de la gare et surtout aussi les nombreux voyageurs qui chaque matin vivent les affres de la recherche d'une éventuelle place de parking avec le risque d'arriver trop tard sur leur train TER. Place parfois qui leur coûtera en supplément souvent une amende s'ajoutant au billet de train.

Nous nous félicitons donc de cette délibération, non seulement mon groupe Communiste, Républicain et Citoyen, mais je pense également au collectif des usagers du rail, aux municipalités de Saint-Victoret, Marignane et à la nôtre, celle de Gignac-La-Nerthe dont de nombreux habitants qui vivent cet enfer, près d'un millier de voyageurs chaque jour, chiffre en constante augmentation depuis juin dernier.

Nous avons eu l'occasion, d'ailleurs nous sommes déjà intervenus sur ce sujet, d'agir ensemble avec le collectif des usagers de cette gare, plus particulièrement depuis juin 2013, lorsque la SNCF a voulu d'une part, l'oublier et d'autre part, fermer son guichet dès juillet 2013.

Nous avons pu, grâce à nos interventions conjointes, repousser cette fermeture à plusieurs reprises.

Hélas, depuis le 3 février 2014, la direction de la SNCF a décidé de manière unilatérale de fermer le guichet et avec lui le hall de gare dont profitaient les voyageurs en cas d'intempéries.

Le prétexte fallacieux évoqué par la SNCF sur la modernité de la billetterie extérieure par un automate ou la réservation possible par internet vient de voler en éclat.

Les effectifs supprimés physiquement ont été déplacés à la gare VAMP de Vitrolles qui a du mal à voir sa fréquentation évoluer. Il s'agit donc d'un choix politique qui une nouvelle fois, vient contrarier tout le discours sur la nécessité d'harmoniser les transports sur un territoire avec une égalité de traitement des citoyens qui y vivent et qui se déplacent sur l'aire métropolitaine.

Comme le dit la délibération : *« la gare TER de Pas des Lanciers est appelée à jouer un rôle important notamment dans la desserte des sites clés du Projet Henri Fabre que sont le technoparc des Florides (via une nouvelle ligne du SMITEEB) et le parc d'Empallières situé sur Saint-Victoret à proximité immédiate.*

L'ensemble des améliorations apportées aux capacités de rabattement de passagers venant en particulier de l'important bassin d'emploi marseillais (au Nord de Marseille par les nouvelles gares alternatives complémentaires de Saint-Charles, à l'Est par le test de diamétralisation de Saint-Charles via les Chartreux) doit permettre une plus grande fréquentation et ceci d'autant plus que la régularité des trains soit satisfaisante. »

Le pôle d'échange multimodal de la gare de Pas des Lanciers dont le SCOT de MPM et le PDU soulignent l'importance, doit être traité comme tel. De plus, cette gare sera éventuellement appelée à jouer un rôle plus important dans l'avenir à la mise en service de la ligne Aix - Etang de Berre - Marseille.

Le SMITEEB, dans sa séance du 6 février, a adopté à l'unanimité (3 intercommunalités, 8 communes) une motion s'élevant contre cette fermeture.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, au travers de la convention qui sera signée pour le futur parking, d'intervenir pour la réouverture de ce guichet et du local voyageurs.

Dans l'immédiat, nous voterons avec satisfaction cette délibération.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous en remercie.

Monsieur PICCIRILLO.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le représentant de Gignac-la-Nerthe, j'abonde pleinement à votre intervention, mais je tiens à dire que ce projet, je l'ai porté à bras-le-corps.

Je remercie le Président de la Communauté urbaine et j'espère maintenant votre vote au niveau de cette Assemblée. D'autres projets avaient été émis par d'autres élus, mais c'est mon projet qui a vu le jour.

Je vous en remercie, car la gare de Pas des Lanciers avait besoin d'oxygène, avait besoin de ces parkings. C'est grâce à la Communauté urbaine, qui a été moteur dans l'opération via la commune de Saint-Victoret.

Je tiens à remercier sincèrement tous les acteurs qui ont permis ce parking qui est très important pour les commerçants et pour les usagers de la gare SNCF.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il faudra remercier également la Région, car elle a été moteur dans ce domaine.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Monsieur Vallette, la Commission « Aménagement de l'espace communautaire » s'est réunie le 12 février, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, chers collègues, trois rapports ont été adoptés à l'unanimité de la Commission.

Un des rapports nous a occupés toute la durée ou presque de la Commission. Il s'agit d'un rapport sur un point d'étape de la politique agricole que nous menons depuis un certain temps. C'est dans la continuité de ce qui a été dit dans le SCOT et dans le PLU de Marseille. C'est un point d'étape extrêmement important pour l'aménagement du territoire essentiellement.

Nous avons aussi présenté un document, une charte de la biodiversité qui est un peu une annexe de ce qui a été fait à Marseille sur le PLU. Cette charte a pour ambition de dépasser le cadre puisque cela traite de la biodiversité ordinaire d'une ville, sans même d'ailleurs pouvoir traiter de la mer, mais ce qui est important, c'est que l'on prenne en compte cette attitude qu'on doit avoir face à notre territoire. J'ai donc demandé à l'AGAM de faire ce travail qu'on a partagé ensemble. J'espère que ce sera, pour la Communauté urbaine, une des grandes orientations de ce que nous avons fait.

Aujourd'hui, nous nous inscrivons à la fois dans la grande échelle et dans la proximité. Nous nous inscrivons à la fois dans un développement, mais nous savons aujourd'hui qu'il faut s'inscrire aussi dans la protection. Je crois que ces grandes orientations qui nous ont été données sont celles que nous devons développer pour la future Métropole. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Vallette et merci pour le travail que vous avez mené conjointement pendant ces six ans, avec M. Magro.

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, je sais que vous oubliez régulièrement de me donner la parole sur les dossiers.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je ne vous ai pas vu Monsieur Magro, excusez-moi.

Il est à l'extrême gauche, je ne le vois pas...

(Rires)

Monsieur MAGRO.- J'occupe la même place depuis 15 ans, et je fais 0,112 tonne depuis la même période donc, j'ai du mal à croire que vous ne m'ayez pas vu.

Il n'y a effectivement aucun problème sur les trois rapports. Je ne voudrais surtout pas dire l'inverse de ce que vient de dire Claude Vallette, mais simplement vous remercier Monsieur le Président d'avoir bien voulu, dans les derniers jours du mois de janvier, signer cet accord d'étape pour lui donner plus de corps, conjointement avec M. Claude Rossignol, Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Je voudrais également dire que tout ce que nous faisons avec Claude Vallette – Guy Teissier a dit une fois que nous étions un couple improbable – en tout cas la gouvernance partagée a accouché (et dans le cas de Claude, cela a du sens)...

Je pense que nous sommes dans un long chemin – je sais que vous faites partie de ceux qui ont pris conscience de cela, et je vous en remercie – pour que les élus et les citoyens réalisent qu'une fois que les terres arables sont artificialisées, cela est définitif.

Nous avons fait la démonstration que les zonages des documents d'urbanisme n'étaient pas de nature à être suffisants à la protection et qu'il fallait des projets, avec l'ensemble de la profession agricole dans sa diversité, qu'il fallait des moyens financiers, mais qu'il fallait aussi de la volonté politique.

Ce point d'étape, ce travail que nous avons fait jusqu'au bout du mandat, avec le souci qu'il ne soit instrumentalisé par personne, c'est pour qu'il ne puisse pas y avoir de retour en arrière, quelles que soient les évolutions institutionnelles du territoire.

Je tenais à dire cela pour situer dans quel contexte, nous vous proposons cette délibération aujourd'hui.

Monsieur ESPINOSA.- Ce sera ma dernière intervention. Je voudrais juste vous dire deux choses. Je m'adresse à M. Vallette et peut-être à tous les élus. Je trouve que tout ce que l'on a dit ici est très intéressant. Je vous propose quelque chose : une fois que les élections sont passées, que ce soit la gauche ou la droite qui gagne, qu'on se mette tous enfin à faire de cette ville une ville magnifique, qu'on se mette tous ensemble pour trouver vraiment quelque chose de positif.

Pourquoi dis-je cela ? Regardez l'urbanisme à Marseille. À Paris, il y a 20 000 habitants au kilomètre carré. À Marseille, il y a 4200 habitants au kilomètre carré. Donc on peut faire de l'urbanisme, on peut le faire ! Mais il faut le faire intelligemment et pas comme ce que l'on a fait jusqu'à maintenant, à savoir du bétonnage. On a fait pousser des immeubles dans le 9/10. Que se passe-t-il ? Aujourd'hui, on est coincé, il y a des bouchons. À Callelongue, on veut mettre des maisons, mais il y a des voitures, du trafic routier, et cela crée des problèmes. Il manque une cohérence totale.

Dans 15 ans, dans le sud des Bouches-du-Rhône, vous tous, ne pourrez plus manger de fruits et de légumes locaux !

(Protestations)

Pourquoi ? Réfléchissez. Au rythme où l'on va, dans 15 ans, vous n'aurez plus un mètre carré de surface cultivable. Vous pouvez rire tant que vous voulez, ce sont des faits. Si vous ne voulez pas entendre, c'est votre problème.

Si vous voulez des vraies politiques, entendez ce qui va arriver.

(Applaudissements)

12. **AEC 001-21/02/14 CC - Approbation des axes stratégiques et enjeux thématiques du Schéma Directeur Agricole Communautaire en cours d'élaboration.**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. **AEC 002-21/02/14 CC - Approbation d'une convention de mise à disposition de la base de données "Demandes de valeurs foncières" avec l'AGAM**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. **AEC 003-21/02/14 CC - Approbation d'une convention de raccordement avec Gaz Réseau de Distribution de France dans le cadre du Projet Urbain Partenarial des Gardanens à Plan-de-Cuques**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Madame Milon, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission Voirie et Signalisation?

Madame MILON.- Monsieur le Président, tous les rapports ont été unanimement votés en Commission.

15. **VOI 001-21/02/14 CC - Approbation de l'avenant n° 1 au procès-verbal de transfert initial n° 02/1143 avec la commune de Carry-le-Rouet.**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

16. **VOI 002-21/02/14 CC - Approbation de l'avenant n°8 au procès-verbal de transfert initial n°02/1052 avec la Ville de Marseille.**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. **VOI 003-21/02/14 CC - Réaménagement du parvis d'accès à la passerelle MuCEM/Fort Saint Jean et création de places de stationnement en ouvrage - Approbation du programme et lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

18. **VOI 004-21/02/14 CC - Approbation de la déclaration de projet justifiant l'intérêt général de la réalisation de la voirie du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Saint-Loup à Marseille (10ème arrondissement).**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Madame Colin, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission Équipements d'intérêt communautaire, Patrimoine foncier, Protection et Sécurité des Espaces Communautaires ?

Madame COLIN.- Monsieur le Président, un seul rapport, adopté à l'unanimité.

19. **EPPS 001-21/02/14 CC - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel pour la gestion administrative du cimetière communautaire d'Ensuès-la-Redonne**

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bizailon, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur BIZAILLON.- Monsieur le Président, les six rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

20. DEV 001-21/02/14 CC - Approbation de la candidature de Marseille Provence Métropole au label "La French Tech" dans le cadre de l'appel à projet du Ministère du Redressement Productif

Monsieur TEISSIER.- Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

21. DEV 002-21/02/14 CC - Approbation de modèles types de contrats de location de locaux et d'une tarification des loyers à appliquer au parc immobilier d'entreprises de Marseille Provence Métropole.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. DEV 003-21/02/14 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement pour la réalisation de la Zone d'Activité Concerté des Aiguilles à Ensues-la-Redonne.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

23. DEV 004-21/02/14 CC - Abondement de la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) en faveur de la société Excent - Approbation d'une convention-cadre de partenariat.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

24. DEV 005-21/02/14 CC - Attribution d'une subvention à l'aéroport Marseille Provence pour l'organisation du Congrès Routes Europe 2014 et approbation d'une convention

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. DEV 006-21/02/14 CC - Participation de la Communauté urbaine à la société aéroportuaire de l'aéroport Marseille-Provence.

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Président, je profite de ce rapport qui a une portée très largement métropolitaine pour vous dire, Monsieur le Président, que ce mandat s'achève, ce n'est un secret pour personne, Monsieur le Président, et que fort logiquement, les élus que nous sommes, sont tentés de procéder à un petit bilan.

Si vous êtes reconnu, Monsieur le Président, comme un homme courtois, qui s'est attaché à créer des relations de confiance avec l'ensemble des Maires et leurs élus, il n'en reste pas moins qu'à l'heure de rendre des comptes, de nombreuses questions restent en suspens.

Et comme, nous avons cru comprendre que vous manifestiez la volonté éventuelle de vous succéder à vous-même, je pense que pour la première fois de leur histoire, les élus communautaires seront élus au suffrage universel direct d'une part et d'autre part, il nous a semblé normal que vous puissiez à cet instant répondre à un certain nombre d'interpellations que je vais formuler.

La vérité, la première des choses, c'est que la situation financière de la Communauté urbaine est préoccupante.

En effet, le dernier budget de MPM a été équilibré avec des moyens que je qualifierai d'artifices

Premièrement, l'inscription des dépenses différées au budget supplémentaire reprises, dès le budget primitif, grâce à une technique budgétaire que vous ne devez pas ignorer, Monsieur le Président, puisque vous l'avez pratiquée pendant votre vie de banquier, c'est bien connu, cela s'appelle « la reprise anticipée d'excédent ». Pas moins de 57 millions d'euros au budget primitif de 2013.

Deuxièmement, le maintien de l'épargne brute grâce essentiellement à l'augmentation des taux de fiscalité. Je rappelle pour l'ensemble de nos collègues ici présents que la fiscalité a augmenté en 2009 de plus de 9 millions d'euros d'augmentation sur la taxe professionnelle, en 2010, c'est + 27 millions d'euros d'augmentation de la taxe des ordures ménagères, et en 2011, c'est + 10 millions d'augmentation pour cette même taxe. Soit un coût pour les ordures ménagères et une satisfaction plus que relative de nos administrés de 37 millions d'euros.

Troisièmement, érosion de l'épargne nette du fait de l'augmentation du poids de la dette avec un financement quasi total des investissements par l'emprunt.

Quatrièmement, croissance des charges du personnel qui sont passées de 120 millions d'euros à 178 millions d'euros, soit une augmentation annuelle sur la durée de 4 %.

Cinquièmement, augmentation de la sous-traitance de la propreté urbaine de 94 millions en 2009 à 136 millions en 2013, soit une évolution de + 5 % par an.

Sixièmement, augmentation de la contribution nette de MPM à la RTM. Elle a augmenté de 76 % en 5 ans, soit une moyenne de 15 % l'an. Je dois dire que cette augmentation est justifiée par le développement de l'offre de transport aux Marseillais. Pour autant, le coût facturé au km par la RTM est réputé, mais peut-être me direz-vous le contraire, supérieur de plus de 50 % de celui pratiqué par les autres opérateurs de transport dans d'autres agglomérations.

C'est ainsi que le coût de fonctionnement de la RTM à la charge de la Communauté urbaine est passé de 123 millions d'euros en 2008 à 217 millions d'euros pour l'année en cours.

La vérité, c'est que les marges de manœuvre sont réduites sur les recettes de fonctionnement. C'est sans doute la raison pour laquelle le Boulevard Urbain Sud dont vous nous aviez promis le début de la réalisation dans cette mandature s'est envolé comme un rêve...

Confronté à la nécessité de réduire les déficits publics allègrement amplifiés par le gouvernement actuel, l'État a prévu de mettre les collectivités à contribution. Et ça, tout le monde ici le sait.

4 millions d'euros en moins sur la dotation d'intercommunalité.

9 millions d'euros en moins sur la contribution foncière des entreprises, en raison d'un nouveau barème de cotisation minimum prévu par la loi des finances 2014.

La vérité, c'est que le poids de la dette n'a eu de cesse d'augmenter.

106 millions d'euros en 2010

120 millions d'euros en 2014

Or près de 47 % de la dette étant à taux variable, une hausse des points de base des taux d'intérêts, comme cela s'est passé en 2013, en coûterait plusieurs millions d'euros supplémentaires.

La capacité de désendettement de MPM est désormais supérieure à 13 ans, or tous les spécialistes des finances politiques, dont vous êtes Monsieur le Président, reconnaissent qu'on entre dans la zone rouge lorsqu'on est en 13-15 ans de durée de remboursement.

La vérité, c'est que notre niveau d'investissement est trop tributaire de l'emprunt.

Quand en 2008, on finançait 47 % des investissements par l'emprunt, en 2013 on est passé à 67 %.

Le stock des opérations votées est de 4,2 milliards d'euros au budget primitif 2013. Or, le reste à financer s'élève à 1,9 milliard d'euros.

Sur la base d'un volume de 250 millions d'euros d'investissements annuels, plus de sept années seraient ainsi nécessaires pour apurer les opérations en cours, sans qu'il soit possible d'y ajouter le financement d'opérations nouvelles.

En clair, Monsieur le Président, pourrez-vous tenir les promesses que vous faites actuellement aux Maires en leur promettant de financer les opérations qu'ils souhaiteraient voir financées.

Aussi mes questions seront simples, Monsieur le Président :

Premièrement, comment comptez-vous bâtir le budget 2014 sans augmenter les impôts puisque c'est, je crois, ce que vous avez annoncé ?

Deuxièmement, le gouvernement travaille à une refonte complète de la fiscalité locale avec une redéfinition des bases locatives. Tous les observateurs

prédisent une augmentation massive de la fiscalité locale notamment en zone urbaine.

Aussi, avez-vous pris l'initiative de créer un groupe de travail avec les Maires pour que MPM soit force de propositions, et ne se laisse pas imposer une carte fiscale incongrue ?

Troisièmement, l'État élabore en ce moment le contrat de plan Etat-Région. À la réunion qui s'est tenue en Préfecture en début de mois, je crois que vous étiez absent. Or si nous voulons que l'État et la Région contribuent au financement de certaines infrastructures routières ou de transports dont nous avons tous ici éminemment besoin, il me semble qu'il serait utile que vous y soyez présent, et qu'à tout le moins vous indiquiez à notre Assemblée quelles sont vos priorités. Est-ce le Boulevard Urbain Sud ? Est-ce l'extension du métro ? Est-ce le développement du tramway Nord/Sud ?

Autant de projets qui seront à retenir dans le volet métropolitain du prochain Contrat de Plan.

Quatrièmement, la Métropole, précisément. Où en êtes-vous de vos réflexions, voir de vos négociations dans le dossier de reversement de la fiscalité lié aux transferts de compétences qui sont déjà opérés.

Beaucoup de questions se posent, trop peu de réponses émanent de votre cabinet et de vos services sur ces dossiers, pourtant capitales et qui vont conditionner l'avenir de MPM, de la Métropole, mais surtout des communes. C'est en ce moment que beaucoup de choses se passent dans les antichambres ministérielles. Et à Paris, on me dit qu'une fois encore, Marseille et ses élus, de la majorité ou de l'opposition, restent trop discrets.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur Teissier, je sais que vous êtes un spécialiste des bilans. D'ailleurs, vous n'avez pas hésité, il y a encore quelques mois, à faire celui de Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille en lui demandant de passer la main.

Je ne vais pas faire le procès financier de la mairie parce que ce que vous avez dit sur les finances de la Communauté urbaine, on pourrait le retrouver quasiment avec les mêmes mots pour la mairie de Marseille.

Monsieur TEISSIER.- Mais là, on est à la Communauté urbaine.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Justement, puisqu'on est dans les bilans et que vous faites une exégèse financière, je vois, très qualifiée, je vais vous dire ce que dit Fitch, l'agence de notation, qui nous a encore notés cette année : « A+, perspectives stables, une dette élevée, mais soutenable ».

Je vous signale que lorsque je suis arrivé en 2008, la capacité de désendettement était de 22 ans, elle est aujourd'hui de 13 ans. Quand je suis arrivé en 2008, la dette s'élevait à 1,350 milliard d'euros, elle est aujourd'hui à 1,5 milliard d'euros, ce qui veut dire qu'elle a augmenté de 150 millions d'euros seulement en 6 ans, avec 300 millions d'euros en moyenne d'investissement par an. Ou alors, il fallait me le dire. Cette Assemblée devait me dire : *Monsieur le Président, n'investissez plus, ni dans les communes, ni à Marseille et surtout pas dans des très grandes opérations. Stabilisez encore la dette.*

J'estime que la dette est stabilisée.

MPM, Fitch le dit, a affiché des performances budgétaires satisfaisantes. L'endettement est élevé, mais gérable, avec de bonnes perspectives et une gestion financière performante qui nous a permis de lever des emprunts obligataires bien moins chers que des endettements normaux auprès des banques.

Puisqu'il faut tirer des bilans, je ne vais pas tirer le bilan de tout ce qui a été fait en matière de travaux, d'infrastructures et surtout en matière de transports pendant cette mandature. Et si nous donnons plus d'argent à la RTM, c'est que nous avons fait plus de transport à Marseille en 6 ans. Nous avons notamment mis en place le fameux métro jusqu'à la Fourragère. J'aurais préféré qu'on choisisse le métro vers le Nord de la ville ou vers Saint Loup, chez vous là-bas, plutôt qu'à la Fourragère. J'aurais préféré !

Ce métro nous coûte sept millions d'euros par an de déficit parce qu'il n'est pas suffisamment utilisé par les usagers.

Une voix.- Ce n'est pas vrai !

Monsieur LE PRESIDENT.- Ne dites pas que ce n'est pas vrai, c'est la réalité des chiffres.

Pour ma part, ce que je voudrais simplement dire, pour en terminer et puisqu'il faut faire des bilans, est très simple : j'ai gardé un cap, modestement. J'ai fait avancer les dossiers. J'ai essayé de mettre un pilote dans l'avion MPM et je l'ai fait avec l'ensemble des Maires. Je suis fier d'avoir initié une méthode qui est basée sur une majorité d'idées la plupart du temps et pas sur des camps ou sur des clans.

Je suis fier d'avoir maintenu, malgré les contraintes financières, un niveau d'investissement qui nous a permis de faire beaucoup de choses. Je suis fier d'avoir fait avancer des projets, des grands, mais aussi des petits.

Je suis fier du Vieux Port, je suis fier du tramway Joliette - Arenc, de celui qui est en cours à la rue de Rome, du métro qui va arriver jusqu'à Capitaine Gèze.

Monsieur CORTEGGIANI.- C'est nous ça !

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous l'avez délibéré, c'est nous qui l'avons réalisé. Le tunnel Prado Sud...

Madame CARADEC.- Vous n'aviez pas le choix !

Monsieur LE PRESIDENT.- On a toujours le choix lorsqu'on est Président, car on a la maîtrise de l'ordre du jour et la maîtrise des travaux. J'aurais pu ne pas faire le tunnel Prado Sud, j'aurais pu céder à toutes les pressions, je ne l'ai pas fait, et vous le savez...

Monsieur TEISSIER.- Vous auriez pu faire le métro à Saint Loup aussi !

Monsieur LE PRESIDENT.- Avec quel argent, Monsieur Teissier ? Mais vous êtes un grand financier, vous allez me donner toutes les solutions financières, j'en suis certain.

Monsieur CORTEGGIANI.- Et jusqu'à Septèmes-les-Vallons !

Monsieur LE PRESIDENT.- Oui, continuons comme ça ! En une seule mandature ! Bien sûr.

Moi, j'aurais peut-être préféré un tramway qui parte du Nord pour aller vers le Sud plutôt qu'un tramway au centre-ville. Ça aussi, ce sont des choix. Moi, je ne vais pas revenir sur le passé. Je suis fier des rapports privilégiés que j'ai eus avec les Maires des communes parce que nous avons réalisé de grandes choses dans les communes.

Tous les budgets ont été votés, ne faites pas preuve d'amnésie. Donc s'ils ont tous été votés, c'est qu'il y avait quand même un consensus général pour qu'on aille jusqu'au bout de ce mandat, malgré une majorité qui était pour le moins incertaine.

Je crois que l'on doit être fier du travail qui a été fait. J'accepte la part de critique, mais je n'accepte pas les critiques infondées. Ne laissez pas entendre...

Monsieur TEISSIER.- Ce sont les chiffres !

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Ces chiffres sont les chiffres de Fitch et vous avez vu ce que dit une agence de notation qui est quand même une des meilleures du monde et d'ailleurs, la même qu'à la Ville de Marseille.

Monsieur Teissier, vous pouvez faire tous les procès que vous voulez, les faits sont là, les faits sont réels. Je terminerai ce mandat...

Monsieur TEISSIER.- Les chiffres, je ne les ai pas inventés.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Fitch non plus, et Fitch ne dit pas la même chose que vous, n'arrive pas aux mêmes conclusions. On peut faire dire aux chiffres tout ce que l'on veut, mais une agence notation, c'est quand même plus fiable que Guy Teissier, je suis désolé !

(Applaudissements)

Ce sera mon dernier mot.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Madame CARADEC.- Nous voterons contre, mais il n'y a rien contre la Communauté urbaine. Nous votons contre puisque le Maire de Marseille, au travers du Conseil municipal qui a délibéré le 9 décembre, a demandé à ce que la Ville de Marseille rentre au capital de l'aéroport et ait un siège délibérant. Le Préfet, dans ces négociations du 21 janvier, fait visiblement la sourde oreille donc c'est une position de principe. Ce sera la même à la Région aujourd'hui.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe UPAC

à l'exception de Mmes Milon, Cardona, Salvo et de MM. Rivière, Chaix, Jullien-Fiori, Macheras de Montillet, Boré, Tixier, Alexanian, Valéri, Pepe, Piccirillo, Léotard et Tornor

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Ainsi s'achève une mandature intense, parfois complexe, mais innovante. Elle a été riche pour moi, je crois pour vous aussi et, je l'espère, pour nos concitoyens et pour le territoire.

Je voudrais remercier et saluer tous les élus, quels qu'ils soient, pour avoir contribué à ces six ans, avec le sens républicain du devoir.

Mon ambition personnelle était d'être utile. Je crois l'avoir été, pour les communes, pour leurs habitants dont j'ai essayé de défendre, contre vents et marées, les intérêts, quel que soit le camp politique.

En un mot, je termine avec la satisfaction du devoir accompli, du devoir accompli avec vous, au-delà de tout clivage.

Merci pour cette gouvernance qui nous permis peut-être aussi de faire de la politique autrement. Après cette ultime séance, une nouvelle ère va s'ouvrir pour le territoire métropolitain. J'espère que nous serons les plus nombreuses et les plus nombreux possible à y participer et j'espère bien que, tous ensemble, et là il ne s'agit pas de présidence, nous nous retrouverons à l'avenir.

Merci.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 10 heures 50)